



séparation rachat de soulte en concubinage

Par **luckyman**, le **10/05/2024** à **11:00**

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec mon ancien compagnon (non marié non pacsé) en 2001 et nous nous sommes séparées et est parties de la maison en 2009.

Et aujourd'hui 2024, elle me demande de régularisée une soulte.

J'ai fait estimer la maison par un notaire, on s'est mi d'accord sur la somme.

Mais elle veut passer par son avocat avec qui elle a signé une convention.

Es que l'on peut passer directement par un notaire ?

Par **youris**, le **10/05/2024** à **11:18**

bonjour,

vous devez passer par un notaire pour effectuer la mutation immobilière, c'est une obligation.

si votre ex veut se fairer aider par un avocat, elle en a le droitmais ce sera à ses frais.

salutations

Par **Rambotte**, le **10/05/2024** à **12:16**

Bonjour.

Juste pour le vocabulaire (du titre de la discussion), ce qui va être racheté, ce n'est pas une soulte, c'est la part indivise dans le bien. La soulte, qui est une somme d'argent, va être payée par celui qui récupère la part indivise.

Par **luckyman**, le **10/05/2024** à **14:56**

Merci de votre réponse
Cordialement,